



cdd ministère de l'éducation nationale

Par **zoubida**, le **26/08/2011** à **17:49**

Bonjour, j'ai un cdd renouvelable 6 fois à 100/%, j'en suis à mon 4 ème cdd, seulement je dois signer le prochain cdd en septembre 2011 et on nous sous entend qu'on passera à 80/% pour motif de crise, je n'ai rien reçu pour me signifier ce changement et j'aimerais bien savoir s'ils ont le droit de le faire puisque c'est un cdd.
Merci à l'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **27/08/2011** à **08:01**

Bonjour,
Tant que rien n'est signé, l'employeur, à mon avis, peut modifier les dispositions d'un CDD à venir mais je ne suis pas spécialiste du statut de droit publice et je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel...